

tive et honnête chargée d'aplanir les graves difficultés sociales et économiques du pays. A notre avis, les travaux actuels de la Commission n'ont aucun effet sur l'inflation. Le gouvernement se sert de la Commission pour faire et dire des choses qu'il n'a pas le courage d'accomplir. La Commission préconise la modération surtout, sinon exclusivement, dans les salaires et non pas dans d'autres sources de revenus comme les traitements, les loyers et les dividendes. Nous croyons que le résultat de la conférence sur la stabilité des prix que la Commission a tenue avec le commerce et l'industrie a été une fumisterie totale. Le ministre a parlé des résultats en termes chaleureux.

A mon avis l'engagement que le ministre a obtenu des chefs de l'industrie de maintenir les prix en deçà de l'augmentation des coûts était conditionnel au point d'être presque totalement inefficace. Examinons certains des résultats obtenus avant et depuis que la Commission a tenu cette conférence. Dans la question que je posais au ministre plus tôt, j'ai évoqué ce qui était arrivé au prix du cuivre. Depuis le 1^{er} janvier 1969, le prix du cuivre a augmenté de 30 p. 100 pour les consommateurs canadiens. Le cuivre entre dans la fabrication de presque chaque produit de l'industrie canadienne. Si la question n'était pas tellement grave, on pourrait rire d'entendre le gouvernement s'enorgueillir de ce qu'il a fait pour contenir le prix du cuivre.

Je désire maintenant parler du prix du nickel, qui a augmenté l'an dernier de plus de 25 p. 100. Qu'est-il arrivé lorsque l'augmentation a été annoncée? La Fraternité des travailleurs de l'acier d'Amérique, qui représente presque tous, sinon tous, les travailleurs engagés dans la production du nickel, a prié la Commission des prix et des revenus de tenir des audiences. Son invitation a été rejetée et méconnue. J'aimerais rappeler exactement ce qui s'est produit. Je lis un extrait du numéro de décembre 1969 de *Steel Labor*, publication officielle de la Fraternité des ouvriers unis de l'acier d'Amérique:

La Commission des prix et des revenus d'Ottawa continue son «enquête» semi-privée sur les majorations du prix de l'acier et les augmentations de salaires, mais elle a complètement cédé devant l'augmentation colossale de 25 p. 100 des prix de l'International Nickel.

Après sa visite «privée» des aciéries du Canada, la Commission des prix et des revenus a convoqué les représentants des travailleurs de l'acier à une conférence le jeudi 13 novembre. Accompagné du secrétaire, M. Dodge, et du directeur de la recherche, M. Russ Bell, du Congrès du Travail du Canada, le groupe des travailleurs de l'acier, composé du directeur national, M. Mahoney, du directeur de la recherche, M. Milling, et du directeur adjoint de la recherche, M. Norton, a refusé de participer aux entretiens à moins que les discussions ne soient enregistrées en détail par un sténographe judiciaire.

[M. Orlikow.]

• (4.30 p.m.)

Le ministre doit comprendre qu'avec l'expérience qu'ils ont déjà de la Commission des prix et des revenus, ils ne soient pas disposés à obtempérer en dehors de la présence d'un sténographe judiciaire afin de s'assurer que le communiqué public sera honnête.

Les travailleurs de l'acier ont accepté de fournir des détails sur l'amélioration de la productivité et du coût de la main-d'œuvre à condition que ces renseignements soient rendus publics. On en a communiqué des exemplaires aux aciéries. Celles-ci n'ont pas fourni de données similaires au syndicat et les détails des discussions avec l'industrie de l'acier n'ont pas été publiés.

La véritable dérobade du gouvernement fédéral s'est produite lorsqu'après avoir déclaré que le récent accord sur les traitements étaient «inflationniste» la super-société INCO a refusé de se joindre à une requête des syndicats demandant une enquête sur les prix et les salaires, puis a annoncé une augmentation de prix massive: 25 p. 100. Lorsque le directeur de district, M. Sefton, demanda à Ottawa d'enquêter sur la situation, le gouvernement s'est empressé de faire marche arrière.

D'après une évaluation sommaire, le coût du récent accord serait inférieur à 86 millions de dollars (canadiens).

Cette hausse a été plus que contrebalancée par l'augmentation de 9c. livre annoncée par l'INCO avant la négociation collective de 1969. Ajoutées à la dernière augmentation, ces deux majorations de prix devraient se traduire pour l'INCO par un revenu supplémentaire évalué à plus de 700 millions de dollars (canadiens) au cours de la période du contrat, soit une somme nette suffisante pour financer la plus grande partie du programme d'expansion internationale qu'envisage la société pour la même période.

Vous le voyez, monsieur l'Orateur, une augmentation de salaire de 86 millions de dollars provoque une majoration de prix qui rapportera 700 millions à la société. Que fait le gouvernement à ce sujet? Que fait la Commission des prix et des revenus? Rien du tout. Comment s'étonner dès lors que les syndicats soient mécontents? Comment s'étonner qu'ils rejettent les appels de la Commission des prix et revenus?

On nous a parlé des banques. Lors de la conférence, elles ont accepté de ne pas augmenter leurs taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sur les prêts bancaires n'ont jamais été aussi élevés qu'ils le sont aujourd'hui. Je voudrais qu'on sache quelle est la situation des banques, et je cite un extrait du *Globe and Mail* du 25 février 1970.

Le profit global—après le paiement des taxes et les provisions pour les pertes—des sept grandes banques à charte, au cours de l'année qui s'est terminée le 31 octobre 1969, a dépassé 157 millions de dollars. L'augmentation était de 26.5 p. 100 sur l'année précédente, alors que, pour celle-ci, l'augmentation était de 13 p. 100 par rapport à l'année financière 1967.

Ces chiffres représentent une augmentation de 40 p. 100 en deux ans. Est-il étonnant que les banques aient consenti très promptement